



REPÉRER ET PRENDRE EN  
CHARGE LES VULNÉRABILITÉS  
CHEZ LES FEMMES EXILÉES :

**APPROCHE TRANSCULTURELLE**





Cette brochure a été réalisée par FEA  
et le CACIS avec le concours du :

Ministère de l'intérieur.  
Direction générale des étrangers en  
France (DGEF).  
Direction de l'intégration et de  
l'accès à la nationalité.



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sommaire :

► Introduction .....	5
► La vulnérabilité, qu'est-ce que c'est ? .....	7
► Les vulnérabilités détectées lors de la demande d'asile .....	8
► Contacts .....	16
► Entretiens avec des expert-es .....	17
► La médiation transculturelle : une démarche d'accompagnement des femmes survivantes de violences sexistes et sexuelles .....	24
► En pratique : un outil de repérage .....	27

## Lexique et acronymes :

**Demandeur-euse d'asile :** Personne dont la demande d'asile a été enregistrée et dont l'examen est en cours d'instruction par l'Ofpra ou la CNDA.

**Réfugié-e** (statut de réfugié-e ou protection internationale) : Le statut de réfugié-e est accordé aux personnes persécutées dans leur pays et qui ne peuvent ou ne veulent pas se réclamer de la protection de ce pays.

**Migrant-e :** personne qui quitte son lieu de résidence habituelle, à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, temporairement ou définitivement.

**Exilé-e :** personne qui quitte volontairement ou non son lieu de vie "original".

**GUDA :** Les Guichets uniques pour demandeur-euses d'asile sont situés dans les locaux des préfectures et composés d'agent-es de la préfecture et d'agent-es de l'Ofii.

**SPADA :** Les Structures de premier accueil des demandeurs d'asile accueillent les personnes souhaitant demander l'asile. Les Spada sont gérées par des associations.

**OFII :** L'Office français de l'immigration et de l'intégration est l'opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrant-es durant les cinq premières années de leur séjour en France.

**OFPRA :** L'Office français de protection des réfugiés et apatrides est un établissement public placé sous tutelle financière et administrative du ministère de l'intérieur et qui dispose d'une indépendance dans son fonctionnement.

**CESEDA :** Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Le Ceseda rassemble toutes les lois et toutes les dispositions réglementaires du droit français relatives au droit des étrangers, aux titres de séjour, au droit d'asile ainsi que les missions de l'Ofpra.

## Femmes Entraide & Autonomie

Depuis 2011, Femmes Entraide & Autonomie travaille à favoriser l'intégration des populations migrantes et à promouvoir la santé et les droits des jeunes filles et des femmes en France, en Europe et dans les pays d'origine.

**Une vision** : Un monde égalitaire, inclusif, libre de toutes violences de genre, et où chacun-e bénéficie des mêmes opportunités et voit ses droits respectés.

**Une mission** : La mission de FEA consiste à promouvoir l'égalité des genres, les droits et la santé des femmes et lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes à travers la prise de conscience, la formation, la participation de tou-tes, le partenariat, le plaidoyer et la communication.

Nos actions s'articulent autour de trois piliers :

**Prévenir** les discriminations et les violences à travers des sensibilisations auprès de groupes de jeunes, d'hommes et du grand public ; **Protéger** les personnes victimes de violences à travers des permanences d'accueil et d'accompagnement global et **Former** les professionnel·les au repérage et à la prise en charge.

## Le CACIS-Maison d'Ella

Déclarée en mai 1981 dans une démarche d'éducation populaire, le CACIS se donne pour finalités de permettre à toute personne, jeune ou adulte de trouver les moyens de vivre sa sexualité dans notre société et d'agir contre toute forme d'exclusion liée à la santé, à la sexualité et au genre.

Les services du CACIS poursuivent trois objectifs dans les domaines de la santé et de la sexualité :

- ▶ **Prendre en compte la demande individuelle**
- ▶ **Mener des actions collectives**
- ▶ **Former des professionnels**

La Maison d'Ella, membre du réseau #Restart a pour objectifs d'une part de proposer en Gironde une offre de soin pluridisciplinaire dans le but d'accompagner, sur la durée, les femmes présentant des psychotraumatismes qu'ils soient dus à des violences physiques et/ou psychiques, des violences sexuelles et/ou des mutilations sexuelles et d'autre part l'animation d'un réseau Nouvelle Aquitaine.

Les deux structures sont gérées par une équipe de professionnel·les de la santé, du social et du bien-être.

## Introduction



Sokhna  
Fall

Le nombre de femmes dans la migration internationale augmente régulièrement depuis plusieurs décennies. Elles sont de plus en plus nombreuses à demander l'asile dans des pays dits « sûrs ». En 2022, L'Ofpra indiquait un total de 131 154 demandes d'asile introduites dont 46 634 par des femmes, soit plus d'un tiers des demandes totales.

Beaucoup de femmes migrent pour fuir des violences de genre. Parmi les violences à l'origine de l'exil, on retrouve les violences conjugales et intra-familiales, les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et les persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Selon une étude réalisée par la revue médicale « The Lancet » parue le 18 septembre 2023, sur 273 demandeuses d'asile arrivées depuis au moins deux ans en France :

- ▶ 75,7 % ont été victimes de violences sexuelles avant d'arriver en France (68,5 % de viols, 40,2 % de mutilations sexuelles féminines).
- ▶ 84 % des femmes ont subi des violences sexuelles au cours de l'année écoulée en France, dont 17 cas de viol.
- ▶ Le fait d'avoir été victime de violences sexuelles avant l'arrivée en France est associé à la survenue de violences sexuelles après l'arrivée. De même, le manque d'aide à l'hébergement est associé à l'agression sexuelle.

Les demandeuses d'asile sont 18 fois plus exposées au risque de viol que les femmes françaises dans la population générale du fait notamment de leur vulnérabilité sociale mais également psychologique suite aux violences subies sur le parcours migratoire. (Source : The Lancet Global Health, Incidence of sexual violence among recently arrived asylum-seeking women in France: a retrospective cohort study, September 2023).

Les vulnérabilités particulières des femmes réfugiées, les séquelles psychologiques des violences qu'elles ont pu subir dans leur pays d'origine, durant le trajet migratoire, mais également après leur arrivée en France sont des freins dans leur parcours d'intégration.

Dans le cadre du repérage et de la prise en charge des vulnérabilités, les différences

culturelles peuvent poser des difficultés spécifiques. Du côté de la personne vulnérable, des difficultés peuvent apparaître pour exprimer sa vulnérabilité et ses besoins, par manque de connaissance de la langue et des codes culturels, mais aussi par peur du jugement. Du côté de la personne chargée de repérer et de prendre en charge les vulnérabilités, sa propre vision du monde qui peut être différente de celle de la personne accompagnée peut impacter ses capacités de prise en charge. Également, des différences dans la manière d'exprimer les vécus et les besoins peuvent constituer des freins à l'échange et à la prise en charge. Or dans le cadre du repérage et de la prise en charge des vulnérabilités, il est primordial de prendre en compte les difficultés éventuelles de communication et de s'assurer que le cadre de l'accompagnement est propice au bien-être de la personne accompagnée, pour éviter une traumatisation secondaire de la personne vulnérable, qui risque d'être encore plus réticente à s'ouvrir sur ses vulnérabilités si elle ne se sent pas écoutée et comprise. Si les professionnel·les sont des expert·es de la maladie ou des dispositifs d'insertion, les personnes accompagnées sont expertes de leurs expériences vécues et de leur parcours. Pour réussir la prise en charge, il convient donc de négocier et de rechercher des solutions originales aux blocages repérés, afin que la personne concernée soit pleinement actrice de son accompagnement.

Ces difficultés sont exacerbées pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles : vulnérables à cause de leur condition de femme, elles ont été socialisées dans une culture différente et souvent patriarcale, ce qui induit une vision différente de la sexualité, des rôles de genre, des violences... Par ailleurs, les violences sexistes et sexuelles sont particulièrement taboues, difficiles à expliciter, notamment pour des femmes dont la culture encourage à taire les violences. La parole d'un côté et l'écoute de l'autre sont donc particulièrement difficiles. Or ce repérage et cet accompagnement des femmes survivantes de violences est impératif pour leur bien-être, leur intégration, leur épanouissement.

La présente brochure est un support pour faciliter la communication et la détection des violences sur le parcours migratoire et proposer des pistes pour l'orientation et la prise en charge.

Sokhna Fall.  
Coordinatrice, Femmes Entraide & Autonomie.

## La vulnérabilité, qu'est-ce que c'est ?

**Définition :** Le mot vulnérabilité vient de vulneris, qui signifie blessure, autrement dit le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Ainsi, les personnes vulnérables ne sont de fait pas en mesure d'exercer correctement leurs droits et libertés. La vulnérabilité est un concept :

**Universel,** mais totalement relatif à une situation donnée.

**Evolutif,** dont le degré peut varier selon le contexte dans lequel se trouve la personne, l'âge, l'état de santé physique et/ou mental etc.

**Intersectionnel,** car il reflète les différents systèmes d'oppression (le racisme, l'homophobie, le sexisme, le validisme, la transphobie, etc.).

**Ni figé ni réductible à des caractéristiques individuelles,** mais peut se réduire dans le temps.

### Cadre légal

- ▶ Le droit européen, au travers des directives « Accueil » et « Procédures » a introduit la notion de vulnérabilité. Ce cadre juridique a été principalement transposé en droit français par la loi 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile.
- ▶ La directive européenne 2013/33/UE dite « Accueil » prévoit que « Les Etats membres tiennent compte de la situation particulière des personnes vulnérables ». Elle a été transposée en droit français aux articles L 522-1 et L 522-3 du Ceseda.
- ▶ L'article 21 de la directive « Accueil » dresse une liste non exhaustive des vulnérabilités qui doivent être prises en compte. Il est transposé en droit français à l'article L 522-3 du Ceseda<sup>1</sup>.
- ▶ La directive 2013/32 du 26 juin 2013 dite « Procédures » prescrit l'évaluation de « garanties procédurales spéciales » pour les personnes vulnérables. Elle a été transposée en droit français à l'article L 531-10 du Ceseda. Depuis 2018, la vulnérabilité est prise en compte dans la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées.
- ▶ A partir de 2021-2023 le Schéma national d'accueil des demandeurs-euses d'asile et des réfugiés-es a réaffirmé l'importance de la formation des professionnel-les intervenant dans la procédure de la demande d'asile.

<sup>1</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772234/2021-05-01/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772234/2021-05-01/)

## Les vulnérabilités détectées lors de la procédure de demande d'asile

Pour déposer sa demande d'asile, le-la demandeur-euse d'asile est convoqué-e au Guda. A cette occasion, il-elle est reçu-e par un-e agent-e de l'Ofii. Cet entretien doit permettre d'adapter les Conditions matérielles d'accueil (CMA). L'agent-e de l'Ofii procède également à l'évaluation de la vulnérabilité. Cette évaluation se fait au travers d'un questionnaire<sup>2</sup>, défini par l'arrêté du 23 octobre 2015. Celle-ci permet de détecter les vulnérabilités « objectives ». Il s'agit principalement des besoins en hébergement et des besoins d'adaptation pour les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap et les personnes ayant un problème de santé. Ce questionnaire est restrictif comparativement aux vulnérabilités énoncées à l'article L 522-3 du Ceseda. Toutefois, le-la demandeur-euse d'asile peut, lors de l'entretien, signaler d'autres vulnérabilités qui seront traitées par l'Ofpra, notamment s'il s'agit de violences de genre qui constituent le fondement de la demande d'asile.

Les vulnérabilités que l'on peut détecter ou signaler dans le cadre de la demande d'asile concernent plusieurs domaines :

 <b>Hébergement</b> Parents isolés accompagnés d'enfants mineur-es.	 <b>La santé</b> Les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux / en situation de handicap, les personnes âgées.
 <b>Violences faites aux femmes</b> Viols, violences psychologiques, physiques ou sexuelles, traite, mutilations sexuelles féminines.	 <b>Orientation sexuelle</b> Accueil des personnes LGBTQIA+.

Les personnes Bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) sont des êtres humains qui ont été rendues vulnérables plutôt que des personnes vulnérables. La vulnérabilité n'est pas une étiquette. Cet éclairage rend le-la demandeur-euse acteur-ice de son processus, sans oublier le contexte culturel et ses conditions de vie avant d'arriver en France.

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031400890/2022-02-28/>

## **Comment les vulnérabilités sont-elles détectées dans le cadre de la demande d'asile ?**

- ▶ Le Guda est un dispositif qui réunit la préfecture et l'Ofii. L'Ofii propose l'offre de prise en charge aux demandeur-euses qui peuvent bénéficier des CMA. Un-e agent-e de l'Ofii remplit le questionnaire de détection de vulnérabilités « objectives » (hébergement, grossesse, troubles mentaux, handicap).

Une fois les vulnérabilités sont détectées, le Guda les porte à la connaissance de l'Ofpra sous réserve de l'accord préalable du-de la demandeur-euse d'asile.

- ▶ L'Ofpra prend en compte les éléments transmis par l'Ofii et peut également au vu des éléments contenus dans le récit ou informations transmises par d'autres professionnel.les proposer des garanties procédurales spécifiques.

Nb : L'Ofpra peut se dispenser de convoquer à un entretien personnel si «des raisons médicales, durables et indépendantes de la volonté de l'intéressé-e, interdisent de procéder à l'entretien ( Article L. 531-12 du Ceseda).

### **! Point interprétariat :**

La demandeur-euse d'asile ne bénéficie pas d'un-e interprète, ni lors de l'enregistrement de la demande à la préfecture, ni lors de l'entretien à l'Ofii.

## Hébergement

### *Parents isolés et accompagnés d'enfant(s) mineur-e(s)*



L'accueil en hébergement est destiné aux personnes sans-abris, notamment les femmes victimes de violences. En principe, l'hébergement fait partie des conditions matérielles d'accueil et toute personne en demande d'asile devrait être hébergée. Cependant, le dispositif étant sous dimensionné, l'évaluation de la vulnérabilité permet de prioriser les situations.

Suite au passage au Guda et si aucun hébergement ne lui est proposé, la personne demandeuse d'asile est orientée vers la Spada qui est en charge de la domiciliation, l'ouverture des droits sociaux, l'orientation vers les structures d'hébergement de droit commun et l'aide à la constitution de la demande d'asile.

### **Comment et où orienter les personnes concernées ?**

- ▶ Le SIAO ou « Service intégré d'accueil et d'orientation » est départementalisé et coordonne les services de veille sociale :
  - Centre d'appel 115
  - Equipe de maraude parisienne
  - Accueil de jour / Pôle habitat
- ▶ Toutes les structures d'hébergement constituent le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (AHI). Ce dispositif fait l'objet de plans départementaux (PDAHI).



## Violences faites aux femmes

*Viol, violences psychologiques, physiques et sexuelles, traite des êtres humains, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés.*

**Définition :** « La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation ». Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.



### ! Point interprétariat :

- ▶ Pour les demandes d'asile liées aux violences à caractère sexuel, le-la demandeur-euse pourra choisir un-e officier-e de protection et/ou interprète du sexe de son choix.
- ▶ Ce choix doit être mentionné dans le formulaire de dépôt de la demande d'asile.
- ▶ Dans ce cas, l'interprète ne peut être :
  - Un-e proche ou un-e compatriote.
  - Un-e professionnel-le de santé « bilingue » de la même structure.
  - L'interprétariat par Google traduction pose des difficultés à la fois au niveau de la fiabilité des symptômes ou du récit énoncé par la personne.
  - Il est interdit de donner les coordonnées de l'interprète au-à la demandeur-euse d'asile.

### Les Mutilations sexuelles féminines (MSF)

Les mutilations sexuelles féminines regroupent « toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales » (Organisation mondiale de la santé). 230 millions de filles et de femmes sont concernées en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique latine. Les MSF concernent également l'Europe et l'Amérique du Nord du fait des migrations. En France, on compte 125000 femmes et filles survivantes. Au 31 décembre 2023, 20936 mineures bénéficiaient d'une protection de l'Ofpra sur ce fondement.

*86% des femmes interrogées déclarent que les travailleur-euses sociaux-ales ne leur ont jamais posé de questions sur des violences subies.*

Les MSF sont une forme de violence contre le corps féminin et une violation des droits fondamentaux des filles et des femmes. Elles constituent un crime en France. Les personnes organisant ou commettant une MSF dans les pays d'origine ou en France encourent une peine de 10 à 20 ans d'emprisonnement et de 150000 euros d'amende.

## Santé et psychotraumas

*Les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux, handicap, addictions, mutilations sexuelles féminines, torture, accès aux soins bloqué, etc.*



### Définitions :

La santé est «un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». (Organisation mondiale de la santé).

Le psychotraumatisme : c'est une réaction à un évènement d'origine traumatique dans lequel la personne a pu vivre ou être témoin d'une menace sur son intégrité physique ou psychique. Il est déterminé par la perception de cette menace et le contexte de la personne. Ces troubles peuvent durer toute une vie en l'absence de prise en charge.

- ▶ Si des problèmes liés à l'état de santé sont décelés lors de l'entretien, l'agent-e de l'Ofii remet un certificat médical à faire remplir par le médecin traitant ou spécialiste et à renvoyer sous pli fermé au médecin de l'Ofii.
- ▶ Pendant les échanges avec la personne demandeuse d'asile, il est important de faire attention aux symptômes psychiques :
  - Troubles dépressifs : la tristesse, la peur, la culpabilité, les idées suicidaires, le langage sans espoir, les troubles du sommeil (insomnie), l'incapacité à faire les choses, à comprendre un planning, le fait d'oublier des rendez-vous.
  - Troubles anxieux : crises de panique (cris, mutisme, sueurs abondantes, tremblements), de l'anxiété sociale ou de l'intolérance à l'incertitude, fou rire, trouble de l'attention.
  - Troubles psychosomatiques, addictions, troubles de l'alimentation, comportement sexuel à risque.
  - Evitez de parler plus fort que d'habitude.

### ! Point orientation

- ▶ L'ouverture des droits est souvent reportée bien après l'arrivée au Guda et il faut préciser que ces démarches nécessitent souvent du temps.
- ▶ Orienter vers les structures d'accueil spécialisées, telles que les « PASS hospitalières », les points santé ou les centres de santé dédiés aux situations précaires.
- ▶ Préciser les délais pour accéder aux soins :
  - PUMA : séjour régulier. Justifier de 6 mois de présence en France sur les 12 derniers mois.
  - AME : séjour régulier en France de plus de 3 mois.



## Orientation sexuelle / Accueil de personnes Lgbtqia+

### Définition:

Le sigle Lgbtqia+ englobe soit une orientation sexuelle (Lesbienne, Gay, Bisexuel-le), soit une identité de genre (Transgenre) ainsi que les Q (Queer), I (Intersexué-es) A (Asexuel-le) et souvent accompagné d'un « + » pour inclure d'autres orientations sexuelles, identités et expressions de genre. Cela désigne

le groupe de personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne correspondent pas à la norme imposée par la société (qui est hétérosexuelle et cisgenre).

- ▶ L'entretien de l'Ofii ne peut porter sur les motifs de la demande d'asile mais l'orientation sexuelle peut être mentionnée par le-la demandeur-euse d'asile en vue de sa prise en compte et de l'adaptation des CMA. Le récit de vie et l'entretien sont les éléments principaux qui permettent à l'officier-e de l'Ofpra de se forger une conviction intime pour accorder le statut de réfugié-e.
- ▶ Le-la demandeur-euse peut donner des éléments pour donner de la crédibilité à sa demande, mais pas pour la prouver. Par exemple : les témoignages ou attestations des associations Lgbtqia+ des pays d'origine, des photos, etc.

### ! Point communication :

- ▶ L'accompagnement d'une personne Lgbtqia+ doit se faire sans la stigmatiser, en respectant son intimité et son identité.
- ▶ Faire preuve d'écoute active et de mise en confiance en permettant l'expression de la persécution fondée sur le motif de l'orientation sexuelle.
- ▶ Eviter des questions du type « Comment avez-vous pris conscience de votre homosexualité ? »
- ▶ Garder toujours votre posture neutre, calme, et employer des phrases courtes et simples.
- ▶ Utiliser les « bons termes » ou des termes qui ne sont pas stigmatisant (transgenre, queer, cisgenre, non-binaire, etc).
- ▶ Il est recommandé de ne pas appeler une personne transgenre par son prénom avant sa transition sociale (le dead name). Il faut lui demander quel est son prénom choisi.

### ! Point orientation

- ▶ Se renseigner sur les droits des personnes Lgbtqia+.
- ▶ Il est impératif de demander à la personne sur quelle typologie de place et de structure elle se sentirait le plus en sécurité.
- ▶ Accompagner pour changer le prénom et modifier l'état civil si le besoin a été exprimé.
- ▶ Orienter à la recherche de ressources et partenariats avec un annuaire des associations (e.g. Centre LGBT, l'Ardhis, etc.). Intégrer une perspective de santé dans l'accompagnement des personnes Lgbtqia+.

## Guide d'intervention pour tou-tes les professionnel-les en matière de violences sexistes et sexuelles:

### **Comment détecter les femmes potentiellement victimes de violences ?**

- ▶ Questionnement systématique pour toutes les femmes en utilisant une ou deux des questions suivantes :
  - « Qui gère vos accès à internet (mail, réseaux sociaux) ? »
  - « Comment cela se passe dans votre couple ? »
  - « Comment se comporte votre partenaire avec vous ? »
  - « Comment décririez-vous votre couple ? »
  - « Avez-vous peur de votre partenaire ? »
- ▶ Entretien médical ou avec le-la professionnel-le de la santé mentale.

### **Comment communiquer avec les victimes ?**

- ▶ Utiliser des phrases clés comme : « Je vous crois » « Vous n'y êtes pour rien » « L'agresseur est le seul responsable » « La loi interdit et punit les violences », « Je vais vous aider ».
- ▶ Faire attention aux signaux (changements de sujet, gêne, hésitations, des bleus sur la peau, histoire des fractures-luxations « accidentelles », brûlures, plaies, douleurs gynécologiques, grossesses non désirées).
- ▶ Faire preuve d'une écoute active sans pression en revenant au sujet sans jugement.
- ▶ Garder toujours votre posture neutre, calme et accepter les informations que la femme vous expose.

Quel que soit le contexte de détection de la vulnérabilité, essayez de recevoir la personne dans un espace confortable, chaleureux, en utilisant des stratégies pour ancrer la personne dans le moment présent : Offrir de l'eau, un café, une infusion. Cela aidera à couper le cycle de répétition du traumatisme.



## Comment et où orienter les personnes concernées ?

- ▶ Le Centre Hubertine Auclert propose une carte interactive pour orienter les femmes victimes de violences en fonction du département et de leurs besoins spécifiques.
- ▶ Vous pouvez rédiger une attestation qui contribuera aux démarches de la victime en présentant des éléments objectifs sur lesquels l'autorité judiciaire pourra s'appuyer. Un modèle d'attestation à remplir par des intervenant-es sociaux-ales est disponible sur <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>.
- ▶ Obligation de signalement automatique : Pour toute victime mineure et pour toutes les personnes majeures vulnérables.



**Attention :** En tant que professionnel-le, vous êtes à risque de « fatigue de compassion ». Il s'agit d'une souffrance due à la relation d'aide. Prenez soin de vous aussi !

## Contacts :

Violences conjugales, sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés

Femmes Entraide & Autonomie

social@feaasso.org

Tél : 0745690137

<https://www.feaasso.org/servicedaccompagnement>

Mutilations sexuelles féminines

Le GAMS : <https://federatingams.org/contact/>

Les orchidées rouges : <https://lesorchideesrouges.org/>

Excision parlons-en ! : <https://www.excisionparlonsen.org/jaccompagne-une-femme-concernee/>

Mariages forcés

Voix de femmes : 01 30 31 05 05

[contact@sos-mariageforce.org](mailto:contact@sos-mariageforce.org)

Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

AFJ : <http://foyer-afj.fr/>

Demande d'asile

La Cimade : <https://www.lacimade.org/etre-aide-par-la-cimade/>

Femmes de la terre : <https://www.femmesdelaterre.org/>

Association Rajfire : <https://rajfire.fr/actions/>

Pour des contacts dans votre zone d'intervention : <https://asso-idf.hubertine.fr/>

## Entretiens avec des expert·es



Ivy Daure est psychologue clinicienne et docteure en psychologie en exercice libéral à Bordeaux. Elle est superviseure de plusieurs équipes de professionnel·les du champ socio-éducatif et médico-psychologique en Aquitaine. Chercheure associée à l'Université de Toulouse-Le-Mirail et enseignante à l'Université de Bordeaux, elle réalise de nombreuses conférences en France et en Europe.

Je vois dans le mouvement migratoire, qu'il s'agisse d'exil, de migration économique et/ou personnelle, trois étapes incontournables : la préparation du départ, le trajet, et enfin, l'arrivée en terre d'accueil.

Du point de vue de la psychologie interculturelle, la vulnérabilité subjective émane essentiellement de l'articulation non-aboutie de ces trois phases. Le mouvement migratoire, en tant que processus multidimensionnel de recherche de relation, engendre un sentiment de dés-appartenance, le sujet se trouve dans une quête incessante pour trouver une nouvelle place, des nouvelles relations interpersonnelles, des repères. Le changement de pays, ce processus de déterritorialisation, devient alors une quête de trouver un nouveau chez soi.

Ainsi, les motivations, dicibles et/ou indicibles, explicites et/ou cachées, occupent une place centrale. Dans ma pratique, l'identification de ces motivations, même les plus inconscientes, s'avère être la pierre angulaire de l'accompagnement. C'est là que débute tout travail de véritable accueil, là où la libération de la parole singulière commence, là où le chemin vers la récupération de la dignité démarre, la reconquête d'une place dans le monde des humains.

Même si le temps d'accompagnement peut sembler parfois limité, il est essentiel de préserver une qualité de temps. quinze minutes de présence, d'exclusivité, même si c'est une fois tous les quinze jours, sont bien plus précieuses qu'une heure par jour à partager entre mille tâches.

Et puis, il est aussi essentiel de maintenir le lien, de planifier les futures rencontres, afin de garantir une continuité, la sédimentation qui permet à la personne de construire une forme de quotidienneté qui, dans un parcours marqué par des ruptures, est extrêmement significative.



Teresa Pontes, d'origine franco-brésilienne, incarne un pont entre deux mondes distincts au nord-est du Brésil. Son nom "Pontes" présageait ce qui est devenu le choix d'être thérapeute, cherchant à créer des liens équitables entre riches et pauvres. Présidente du MISC, thérapeute intégrative, psychologue, et constellatrice familiale, elle facilite des espaces de guérison pour l'épanouissement individuel, œuvrant à transcender les barrières culturelles pour une coexistence harmonieuse.

En tant que psychologue et anthropologue, je vois la question de la vulnérabilité subjective comme découlant inévitablement d'une précarité psychique. Pour clarifier, cette vulnérabilité est toujours la conséquence directe du déficit de ressources psychiques et physiologiques nécessaires pour se défendre contre les violences du monde.

Si la précarité économique peut être comprise comme un manque de moyens matériels et financiers pour participer activement à l'économie de marché, la précarité psychique, quant à elle, doit être comprise comme un déficit de moyens psychiques et physiologiques pour résister aux exigences parfois violentes du monde culturel environnant. Dans le contexte ultralibéral des sociétés européennes, cette violence se manifeste souvent sous la forme de l'injonction à être un individu autonome. En Occident, au fil des années, les rôles traditionnels des femmes ont ainsi été déconstruits. Elles travaillent et consomment tout comme les hommes au service du capital, dans la négation de leurs compétences et savoir-faire appris. Cette évolution, bien que perçue comme une forme de libération, peut également entraîner une précarisation psychique, privant certaines femmes exilées de leurs repères et compétences hérités de leur pays d'origine.

Pour de nombreuses femmes migrantes, le choc survient lorsqu'elles sont confrontées à la conception néolibérale qui relativise le rôle traditionnel de la femme dans la société, à savoir, la maternité. Leur identité culturelle de femme, liée à des traditions ancestrales, est souvent menacée, les rendant ainsi plus vulnérables.

Un exemple concret illustre cette vulnérabilité psychique : j'étais dans une maternité en Seine-Saint-Denis, lorsqu'une femme malienne m'a confié, en larmes, que son bébé lui avait été

volé. À la suite d'un malentendu avec la puéricultrice autour d'une question d'asepsie, celle-ci a pris l'enfant des mains de sa mère. La dame malienne venait de nettoyer son sein de sa salive avant d'allaiter son bébé. Elle voyait dans la séparation brutale d'avec son bébé une trahison au pacte sacré de la maternité. « Sans comprendre qu'il s'agissait d'une procédure administrative, elle a réagi comme une bête sauvage », selon les mots de la puéricultrice. Elle était jusqu'à demander un internement en soins psychiatriques. Au fond il s'agissait d'une incompréhension sur les codes culturels de part et d'autre.

Il devient impératif d'informer les femmes immigrées des normes sociétales du pays d'accueil. Simultanément, il est nécessaire de sensibiliser le personnel soignant à la dimension transculturelle de la prise en charge : le manque de décentration quand il s'agit d'accueillir des femmes immigrées peut être à l'origine de la précarité psychique qui conduira à la vulnérabilité.



Femmes de la Terre centre son action sur une permanence juridique en droit des étrangers (à destination des femmes / et des jeunes de - 25 ans hommes et femmes). L'accompagnement proposé aux femmes (environ 280 en 2023) est donc juridique et administratif et concerne les procédures qui ont trait au droit au séjour (très large majorité des femmes reçues), au droit d'asile et aux procédures des familles rejoignantes.
--

Notre association se consacre à l'analyse de l'impact des violences subies par les femmes sur leurs droits au séjour, particulièrement dans le contexte des violences familiales. Il est essentiel de souligner que ces violences, souvent enclenchées dans la sphère privée, peuvent également compromettre les droits des femmes en tant que ressortissantes étrangères en France, notamment en matière de droit au séjour et d'asile. Au cours des entretiens au sein de l'association, on se concentre spécifiquement sur la précarité administrative et la prise en charge juridique liée au droit au séjour. Cette précarité administrative contribue à amplifier les vulnérabilités subjectives déjà présentes.

Il est crucial de noter que les violences de genre impactent directement le statut administratif des femmes étrangères en France. Dans de nombreuses situations, le droit au séjour est lié au maintien de preuves de vie communes avec le conjoint ou d'activités professionnelles. Quand des violences se déclarent au sein du foyer ou au travail, le fait de fuir cette situation a pour effet direct de menacer le droit au séjour.

Face à ces réalités complexes, différentes stratégies de survie sont adoptées, y compris le choix de ne pas porter plainte. L'association accompagne les femmes dans ces choix, pour protéger et maintenir leurs droits en France contre les effets des violences sur leur situation administrative.

En réponse à ces défis, la sensibilisation et l'accompagnement revêtent une importance capitale pour informer les premières concernées et les professionnel·les. Dans la pratique, un questionnement systématique sur les violences subies est mis en place lors des entretiens. L'accompagnement juridique vise ensuite à préciser les alternatives en termes d'accès au droit au séjour ou à l'asile.

L'objectif est de présenter le cadre légal existant et d'affirmer la protection des droits fondamentaux auxquels tout individu doit pouvoir prétendre. Il s'agit, simultanément, d'éviter le renforcement d'une identité négative engendré par les violences, tout en encourageant les femmes à reconnaître et à exercer leurs droits. À titre d'exemple, l'association informe sur la possibilité de déposer une requête (trop peu sollicitée) pour obtenir une « ordonnance de protection », même en l'absence de cohabitation avec l'auteur des violences, offrant ainsi une voie concrète vers la protection légale.



Laureline Guigon, psychologue sociale chargée de l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles chez Femmes Entraide & Autonomie (FEA) depuis 2022, accueille et accompagne de manière inconditionnelle, sur des temps de permanence sans rdv. Elle organise et co-anime des ateliers collectifs : groupes de parole, ateliers sportifs, artistiques, culturels, de bien-être et estime de soi, etc. Profondément féministe, elle lutte contre le racisme et pour un accueil digne des personnes migrantes.

Dans le premier accueil des femmes exilées victimes de violences sexistes et sexuelles, une difficulté majeure liée au genre apparaît : dans le travail de repérage de ces violences, les structures accompagnantes sont contraintes de travailler avec des interprètes, qui sont le plus souvent des hommes. Pour les femmes allophones, cela crée un obstacle souvent sous-estimé : comment se confier en sécurité devant un homme, probablement de même origine, voire de la même ethnie ? Travailler à élargir le vivier d'interprètes féminines est essentiel, mais c'est une difficulté objective qui n'est pas encore pleinement prise en compte.

Parallèlement, un décalage entre les attentes des usagères et nos capacités concrètes lors du premier accueil est à souligner. Si le besoin d'un accompagnement psychosocial pour traiter les problématiques liées aux violences est évident, parfois l'urgence réside dans la recherche d'un hébergement ou simplement la fourniture d'un repas chaud. Bien que tous les besoins soient urgents, nous donnons la priorité aux exigences matérielles, qui apparaissent, paradoxalement, comme les principaux obstacles pour aborder la problématique de fond. Pour remédier à cela, nous travaillons en réseau, collaborant avec différents services pour un accompagnement global. Cependant, les conditions objectives actuelles de mise en œuvre de ces dispositifs pour les immigré-es ne prennent pas toujours en compte la multiplicité des problématiques dans un même temps et espace, rendant le traitement simultané des besoins complexe.

Malgré ces défis, nous trouvons des moyens d'accompagner les usagères, notamment à travers des espaces d'écoute, de parole et de lien organisés en partenariat avec le MISC, en transformant l'expertise des intervenant-es et les expériences des femmes victimes de violences en ressources contre le désespoir. Récemment, dans le cadre de ce

type d'accompagnement en groupe, nous avons observé comment l'une des personnes accompagnées a réussi à construire un récit autour d'un événement traumatique. Ce récit a mis en lumière les raisons pour lesquelles elle demandait l'asile en France, et son statut de réfugiée a été reconnu, démontrant ainsi l'importance de ces dispositifs pour révéler des aspects qui, s'ils demeurent dans l'ombre, peuvent véritablement mettre en danger les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.



Muriel  
Bichaud

Marielle  
Alla

Marielle Alla, médecin généraliste spécialisée en gynécologie, et Muriel Bichaud, éducatrice spécialisée et thérapeute familiale, collaborent au sein du CACIS et de la Maison d'Ella. Ces espaces sécurisés et bienveillants réunissent des professionnel·les et des bénévoles, dont des soignant·es, travailleur·euses sociaux·ales, et accompagnant·es, engagé·es dans le soutien aux femmes victimes de violences.

L'équipe multiprofessionnelle offre un accompagnement global, s'adaptant au rythme et aux ressources de chaque femme, dans le but d'assurer une prise en charge optimale des psychotraumatismes.

Dans l'offre de service que nous proposons à la Maison d'Ella, l'analyse de la violence, de qui la déclare et du pourquoi, est au centre de notre démarche. Parfois elle soulève des enjeux cruciaux liés à l'obtention de la protection internationale, ce qui nous oblige à adopter une approche multidimensionnelle. Dans tous les cas, il s'agit pour nous de clarifier qui parle de la violence, et dans quel contexte.

Contrairement aux vulnérabilités objectives généralement répertoriées, les vulnérabilités subjectives sont difficiles à objectiver et à identifier. Il est parfois indispensable d'analyser les multiples violences rencontrées par les personnes que nous accompagnons. Les verbaliser.

Les nommer. Les remettre dans leur contexte. Nous devons essayer de les appréhender dans toutes leurs dimensions : symbolique, culturelle et légale. Néanmoins la perception de la violence peut varier, voire ne pas être reconnue comme telle, donc plus difficile à faire émerger.

Par exemple nous sommes souvent confrontées à la précarité sociale, des femmes qui n'ont pas de logement de par leur situation administrative. Le besoin d'hébergement peut conduire des personnes que nous accompagnons à échanger de manière consentie ou non consentie des faveurs sexuelles contre une forme de protection.

Fréquemment dans les groupes de parole elles abordent l'intime dans le contexte de violences qui a été le leur. Oublier que ces femmes que nous accompagnons sont des personnes désirantes et désirables et ne pas être capable d'accueillir cette partie d'elles-mêmes peut être un écueil.

Nous sommes également parfois confrontées à ce que l'on pourrait qualifier de précarité affective, source d'une vulnérabilité subjective. Le besoin de soutien masculin peut conduire les personnes que nous accompagnons à échanger des faveurs sexuelles contre une forme de protection, ce qui n'est pas souhaitable dans une perspective européenne. En même temps, en prenant du recul, nous réalisons parfois notre difficulté en tant que praticiennes à percevoir ces femmes comme des êtres désirants, capables de construire des relations saines basées sur des règles de compagnonnage différentes. Le déni de la possibilité pour une femme immigrée d'être un être désirant, ou plutôt de désirer autrement, se transforme en une vulnérabilité subjective co-construite. Cependant, si la question n'est pas posée, cela reste un tabou qui peut conduire à des situations de vulnérabilité objective non détectées.

Pour sortir de cette impasse, notre objectif est de comprendre et de rendre visibles les symptômes liés au traumatisme psychologique tout en respectant la capacité des personnes à exprimer leurs douleurs. Dans cette perspective, notre mission est de soulager, grâce à la mise en place de traitements (prise en charge) adaptés. Le travail en groupe constitue une plateforme pour favoriser les échanges sur ces sujets, tout en réfléchissant à la nature du problème, et ce, dans le respect des obligations légales, facilitant ainsi l'intégration aux valeurs européennes et au cadre imposé par la loi. Le groupe représente une ressource, un lieu d'échange et d'apprentissage.

## La médiation transculturelle : une démarche d'accompagnement des femmes survivantes de violences sexistes et sexuelles

Promouvoir l'intégration, défendre la santé et les droits des femmes exilées en France et en Europe sont des impératifs majeurs. Cependant, la tâche est complexe : face à la réalité des violences sexistes et sexuelles subies par certaines femmes exilées, les professionnel·les cherchent à renouveler les perspectives (et les pratiques) de repérage, d'orientation et d'accompagnement. Comment construire un lien de confiance afin de faire émerger les situations réelles de violences alors que les professionnel·les et les usagères ont souvent des visions différentes sur la sexualité, les rôles de genre, les violences, bref les normes qui régissent les relations entre les sexes ? Peut-on se soustraire du relativisme culturel en mettant l'accent sur le ressenti, l'expérience vitale (positive ou négative) des femmes survivantes ? La médiation transculturelle prend ici tout son sens.

### **Un défi interculturel**

L'expérience de la migration (subie ou choisie), bouscule les statuts et les rôles de chacune. Dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des femmes exilées, les professionnel·les sont nécessairement placés dans une situation interculturelle : l'enjeu est de créer une rencontre permettant aux usagères d'exprimer leurs ressentis et leurs expériences de la manière la plus claire et distincte possible. L'objectif est de faire émerger toutes les informations nécessaires pour construire avec elles un parcours d'intégration adapté pour la construction d'un projet de vie durable en France.

Lorsqu'on ajoute la question complexe du repérage des violences à cette rencontre entre-cultures des professionnel·les des services sociaux et des femmes exilées, on plonge alors dans un véritable défi interculturel. Des univers culturels avec des lexiques et des logiques très codifiés, parfois antagoniques, peuvent s'affronter. La tentation d'une tolérance aseptisée, fondée sur une acceptation ethno relativiste (cf. Bennet, 1993) peut apparaître, du côté des professionnel·les. Le silence et/ou la peur d'être jugée peut s'installer, chez les usagères. Cela ne favorise pas la création d'espaces de travail dans lesquels les questions de violences peuvent être évoquées afin de bien cerner les difficultés que les femmes survivantes éprouvent et leur proposer un accompagnement en adéquation avec leurs besoins. Finalement, de leur côté, les institutions républicaines vont exiger des remaniements dans la vision du monde des femmes survivantes afin de faciliter une intégration durable en France.

Comment répondre à ces injonctions parfois contradictoires ? Il s'agit de naviguer sur une ligne de crête entre le respect de la différence, d'abord, et le souci de l'intégration républicaine, après. Comment soutenir efficacement les femmes présentant des psychotraumatismes, que ce soit au niveau des violences physiques ou psychologiques ? Comment créer des lieux d'accueil sécurisés et bienveillants propices à l'épanouissement des femmes survivantes de violences sexistes et sexuelles ? La manière dont le-la professionnel-le amènera la question centrale de violences sexistes et sexuelles aura un impact sur la dynamique relationnelle et, par conséquent, sur la relation de confiance. L'approche interculturelle et la médiation transculturelle nous offrent des repères de réflexion-action confirmés.

### **Approche interculturelle et médiation transculturelle**

En occident, l'approche interculturelle est une des boussoles théoriques (et éthiques) pour aborder les questions liées à l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes exilées. Selon Margalit Cohen-Emerique (2015), les professionnel-les peuvent mettre en place cette démarche qui prône la création d'interactions équitables afin de trouver des terrains de négociations fondés sur le respect du cadre de référence des parties prenantes. Néanmoins, cette approche trouve des limites quand il s'agit d'accompagner des femmes survivantes. Peut-on négocier des compromis quand il s'agit de violences ? Quid du cadre légal ? Comment respecter un cadre de référence culturel quand celui-ci légitime la violence et met en péril l'intégrité physique et/ou psychique de l'individu ? Comment éviter la menace identitaire et la précarité psychique qui découlent de la remise en cause de pratiques culturelles qui sont ancrées dans la vie de certaines femmes exilées ?

Afin de créer un terrain de rapprochement face aux différences qui peuvent sembler parfois irréconciliables, il est ensuite possible de mettre en place des dispositifs de médiation transculturelle. On parle de médiation dans la mesure où l'on intervient pour faciliter la circulation d'informations entre (au moins) deux protagonistes ayant des appartenances culturelles différentes par rapport à une thématique donnée, notamment celle des violences sexistes et sexuelles. Si, dans l'approche interculturelle, ce qui est mis en évidence c'est la différence entre-cultures, dans la médiation transculturelle nous allons chercher à dépasser ces différences (et les tensions qui en découlent). La médiation transculturelle se pose en point de convergence et de dépassement du fondement individuel de l'approche interculturelle.

En pratique, la médiation transculturelle permet de prendre en compte le cadre d'appartenance identitaire, groupale et culturelle des femmes exilées, tout en œuvrant pour une intégration

entre personnes et groupes ayant des appartenances culturelles diverses.

### **La Médiation Transculturelle**

Dans la sphère spécifique des femmes survivantes des violences sexistes et sexuelles, les professionnel·les de l'accueil et de l'accompagnement peuvent jouer souvent ce rôle de « tiers médiateur » (Bouznah, 2014) entre les institutions, les membres de la société d'accueil et les personnes exilées. Cependant, ces professionnel·les doivent se décentrer par rapport à leurs représentations de la culture d'origine de ces femmes, parfois stéréotypées et même stigmatisantes, en fonction du pays d'origine. Les professionnel·les doivent prendre en compte également le fait qu'aux yeux de certaines femmes survivantes, elles-ils portent l'étiquette représentative de l'institution française et de l'autorité : cette asymétrie dans la relation est souvent amplifiée par des dynamiques d'accueil trop directives où les besoins des professionnel·les (en termes de conformité administrative) passent avant les besoins concrets des usagères.

Pour certaines femmes survivantes qui connaissent souvent mal les institutions françaises, se retrouver face à des services sociaux qui souhaitent créer une passerelle vers les institutions représente une deuxième difficulté. Si les freins linguistiques ne facilitent pas le travail des professionnel·les ni l'établissement d'une relation de confiance, la langue n'est qu'un aspect très partiel du problème. Au-delà des mots, c'est tout un univers culturel aux codes et aux représentations différents qu'il faut prendre en considération. Entrer dans l'univers culturel de l'autre nécessite toujours un repositionnement par rapport à sa propre culture et son propre espace de pensée. Par ailleurs, un mode d'accueil exerçant une violence symbolique très puissante chez les femmes exilées peut s'installer : reléguées au rôle stéréotypé de victimes ayant besoin d'aide, une 'co-construction' de la vulnérabilité se met en place.

C'est dans ce contexte d'échange entre professionnel·les et femmes survivantes que la médiation transculturelle trouve sa place. Lorsqu'il s'agit de mener un premier diagnostic pour orienter les femmes survivantes de violences dans les services d'accueil, il est nécessaire de dépasser la barrière symbolique imposée par le cadre traditionnel d'intervention. La médiation transculturelle a pour vocation de fournir des repères pour que les professionnel·les puissent devenir de véritables facilitateur·rices de compréhension entre les institutions -qui ont leur propre logique de fonctionnement- et les personnes exilées en parcours d'intégration -qui passent par l'étape finale de leur parcours migratoire.

## En pratique : un outil de repérage

Avant d'avancer quelques pistes, il est essentiel de rappeler qu'il est nécessaire, dans tous les cas, de prendre en compte le contexte social et institutionnel dans lequel l'outil sera utilisé. En situation de violence ou de vulnérabilité objective, le-la professionnel-le doit agir pour faire émerger un maximum d'informations (le repérage dans le premier accueil) permettant d'établir si la femme est en situation de vulnérabilité afin de lui proposer un accompagnement adapté. Cependant, comme évoqué ci-dessus, ce que nous entendons par sécurité et protection, par violence et/ou vulnérabilité (objective et subjective) ainsi que tout référentiel utilisé en travail social, renvoie inévitablement à une culture professionnelle et des notions ancrées dans un mode de pensée codifié, ethnocentré. Dans le travail d'accueil, il est souvent risqué de vouloir faire coïncider ce que le-la professionnel-le a diagnostiqué comme étant problématique, avec ce que l'usagère perçoit et/ou ressent. Cependant, on ne peut pas admettre de ne rien faire face à des violences, même si elles ne sont pas perçues comme telles par les femmes survivantes. Voilà le problème - et un des questionnements quotidiens des professionnel-les de l'accueil et de l'accompagnement - auquel la médiation transculturelle peut répondre.

Dans la mesure où elle permet de repositionner les femmes survivantes dans un équilibre vis-à-vis du-de la professionnel-le, en rétablissant une symétrie relationnelle, les outils de médiation transculturelle ouvrent des pistes de réflexion-action. Il s'agit de créer un nouveau territoire d'accompagnement : permettre l'émergence d'un champ symbolique large où l'acceptation de la différence et du choix représentationnel d'Autrui est nécessaire. Attention, il ne s'agit pas de relativiser les violences, mais de permettre aux femmes survivantes de violences de parcourir le chemin qui mène à la prise de conscience, le cas échéant, de leurs souffrances. Il s'agit de se donner le temps, en respectant le rythme et l'intégrité psychique des femmes survivantes de violences.

En mettant en place un outil de médiation transculturelle, le-la professionnel-le crée des règles du jeu permettant d'équilibrer le terrain de la rencontre entre-cultures (cf. interculturel). L'outil permet également au-à la professionnel-le de changer de posture et de sortir de la dynamique asymétrique où le savoir est concentré. Elle-il n'est plus seul-e expert-e, mais doit admettre que l'expérience culturelle de l'usagère va apporter une dimension primordiale au travail de repérage des violences, d'analyse des difficultés et des priorités d'action de femmes survivantes de violences.

Vous trouverez dans cette brochure un outil expérimental de médiation transculturelle au

service du repérage des violences sexistes et sexuelles subies par des femmes exilées. L'outil permet de partir du vécu et du ressenti des femmes survivantes, tout en permettant à ces femmes d'interroger ces VSS dans le cadre de la logique de l'institution ainsi que le cadre légal en France.

### **Se doter d'outils et se former**

En développant ces approches, nous œuvrons à la création d'une société inclusive, respectueuse des diversités culturelles, offrant un soutien adapté aux femmes exilées victimes de violences sexistes et sexuelles. Le repérage de ces violences devient ainsi un levier crucial pour promouvoir l'intégration, la santé et les droits des survivantes. Dans un contexte marqué par d'importants mouvements migratoires et une complexification croissante des systèmes professionnels au sein de nos sociétés, l'outil de médiation transculturel que nous mettons à disposition a pour objectif de contribuer à une orientation adaptée des femmes survivantes de violences.

Aujourd'hui, le secteur associatif porte de nombreuses actions novatrices en matière d'accompagnement. Dans le cadre du Projet-pilote de prise en charge intégrée des femmes immigrées et réfugiées victimes de violences et/ou présentant des psychotraumatismes et de formation des professionnelles au repérage et à la prise en charge des vulnérabilités, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'intérêt d'intégrer la médiation transculturelle comme dimension de réflexion-action pour le repérage des violences sexistes et sexuelles. Nous espérons que cette invitation à expérimenter par le biais d'un outil de médiation transculturelle ouvrira à de nouveaux modes d'accueil et d'orientation respectueux du vécu des usagères.

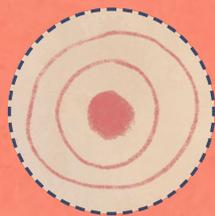
### **Bibliographie**

- BENNETT, M. Development model of intercultural sensitivity. In Kim, Y (Ed) International encyclopedia of intercultural communication. Wiley, 2017
- COHEN-EMERIQUE, M. Pour une approche interculturelle en travail social. Les Presses de l'EHESP, 2015
- LARCHANCHÉ, S. et BOUZNAH S. La médiation transculturelle : un nouvel outil. L'Autre, 2020, Vol. 21, n°1
- FADIMAN, A. The spirit catches you and you fall down. Farrar, Straus and Giroux, 1998
- SOLEYMANI, D. L'hôpital face à l'interculturel : le choc républicain. Métis, septembre 2011
- ROUCHY, J.C. De l'interculturel au transculturel. Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, 1996, 26, pp. 9-20









## Violences subies



Viol



Violences dans la rue



Traite/prostitution



Exploitation domestique



Mutilations sexuelles féminines



Violences physiques



Mariage forcé



Insultes/  
violences psychologiques

## Émotions

La culpabilité



La honte



La colère



La tristesse



La joie



La peur



Une émotion neutre



## CONCEPTION ET REALISATION

### **Rédaction et contributions :**

Juan Marcos, Sokhna Fall, Laureline Guigon, Elo Urion, Isabelle Blazy, Muriel Bichaud, Teresa Pontes, Marielle Alla, Ivy Daure, Femmes de la Terre.

### **Création graphique et illustrations :**

María Peña Coto @mapecoo

### **Impression :**

Tukán, Asturias, Espagne



